

Un cas concret : la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Les Hauts-Plateaux du Vercors, c'est :

17 000 hectares classés en Réserve naturelle nationale dont 11 000 hectares d'alpages parcourus par 16 000 ovins, 200 bovins et 100 équins, de 8 éleveurs du territoire du Parc naturel régional (PNR) du Vercors ou du Sud de la France. Le retour du Loup est avéré depuis 1997.

“ Michel VARTANIAN, 1^{er} VP, en charge de la RNN des Haut-Plateaux du Vercors

« Le territoire du Parc naturel régional du Vercors démontre depuis plusieurs décennies qu'une coexistence entre pastoralisme, biodiversité et présence du loup peut être recherchée dans un cadre apaisé. Cette approche concertée autour des dispositifs de protection et de l'éthologie du loup, basée sur l'observation fine de ses différents comportements, a permis l'élaboration d'un Récit Commun où chacun accepte et comprend le point de vue de l'autre. Grâce à l'engagement du PNR du Vercors, des éleveurs, des services pastoraux, des services de l'État et de la Commission Européenne, de nombreuses expérimentations ont été mises en œuvre pour soutenir les bergers et protéger les troupeaux, tout en maintenant une dynamique de concertation reconnue au niveau national.

La perspective d'autoriser désormais les prélèvements dans les Réserves naturelles nationales (RNN) soulève toutefois de fortes interrogations. Il rendrait caduque le travail de connaissance accumulé mais surtout mettrait à mal tout le climat de confiance établi entre les acteurs concernés.

Se pose également la question des conséquences possibles pour les financements publics dédiés aux mesures de protection, qui constituent aujourd'hui un soutien essentiel aux activités pastorales : quel avenir pour la prise en charge à 100 % des mesures de protection dans les RNN ? »

“ Benoît BETTON, Conservateur de la réserve

« Depuis près de trente ans, la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors accompagne les éleveurs confrontés au retour du loup en développant une approche fondée sur le dialogue. Ce travail collectif a permis d'améliorer les dispositifs de protection et d'améliorer les conditions de vie des bergers. Certaines de ces actions ont même été reprises ensuite par l'État dans le cadre du Plan National Loup et Territoires. Actuellement, avec l'appui d'éleveurs, nous menons une expérimentation afin de mieux comprendre les interactions entre les loups, les brebis et les chiens de protection.

À ce jour, aucune demande de prélèvement n'est formulée localement, l'évolution annoncée nous fait craindre une remise en cause de cet équilibre fragile, construit patiemment au fil des années. »

“ Elisabeth MOREAU et Sébastien BOS GAEC Bos*, Éleveurs

*(élu de la chambre d'agriculture de la Drôme, en charge du dossier loup)

« Cela fait presque trente ans que nous vivons avec la présence du loup sur les Hauts-Plateaux du Vercors. Il a fallu adapter nos pratiques pastorales avec la présence de meutes bien établies. Nous avons amélioré le gardiennage, avec l'aide de la Réserve naturelle nationale et de l'État. Notre troupeau est maintenant protégé par une bergère, un aide-berger et un nombre important de chiens de protection que nous élevons avec passion. Même si demain un loup est prélevé, ces mesures de protection seront toujours indispensables puisqu'il y aura toujours le quota de tirs. De même, si les aides actuelles ne sont plus maintenues, cela mettra en péril économique notre exploitation.

Nous doutons également de la pertinence des tirs sur des loups installés en meute. Le climat de confiance instauré entre les éleveurs et le Parc naturel régional du Vercors pourrait être fragilisé. Les changements annoncés nous inquiètent, parce qu'ils risquent de casser cette dynamique et de remettre en question les financements qui permettent actuellement d'assurer la protection de nos troupeaux sur la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors. »